Allah a réparti la miséricorde en cent parties. Il en conserva quatre-vingt-dix-neuf auprès de Lui et en fit descendre une seule sur terre. C'est grâce à cette partie que les créatures font preuve de miséricorde les unes envers les autres, au point que la bête soulève sa patte de peur d'écraser son petit.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate une parole qu'il a attribuée au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et qui dit : « Allah a réparti la miséricorde en cent parties. Il en conserva quatre-vingt-dix-neuf auprès de Lui et en fit descendre une seule sur terre. C'est grâce à cette partie que les créatures font preuve de miséricorde les unes envers les autres, au point que la bête soulève sa patte de peur d'écraser son petit. » Dans une autre version : « Allah détient cent miséricordes. Il a fait descendre une miséricorde parmi les djinns, les humains, les bêtes, les reptiles et les insectes. C'est grâce à elle qu'ils font preuve d'affection et de miséricorde les uns envers les autres. C'est grâce à elle aussi que la bête sauvage éprouve de la compassion pour son petit. Mais Allah a réservé quatre-vingt-dix-neuf miséricordes avec lesquelles Il fera miséricorde à Ses serviteurs au Jour de la Résurrection. » Salmân Al-Fârissî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Certes, Allah possède cent miséricordes. Parmi elles, il y en a une grâce à laquelle les créatures font preuve de miséricorde les unes envers les autres et quatre-vingt-dix-neuf sont réservées pour le Jour de la Résurrection. » Et dans une autre version : « Le jour où Allah créa les cieux et la terre, Il créa cent miséricordes. Chaque miséricorde emplit l'espace entre les cieux et la terre. Il en plaça une sur terre et c'est grâce à elle que la mère éprouve de la tendresse envers son enfant, ainsi que les bêtes sauvages et les oiseaux les uns envers les autres. Quand viendra le Jour de la Résurrection, Il complètera (la centaine) avec cette miséricorde. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Allah, Béni et Exalté soit-Il, divisa la miséricorde en cent parties. Il en conserva quatre-vingt-dix-neuf auprès de Lui et en fit descendre une sur terre. C'est grâce à cette seule partie que toutes les créatures, parmi les djinns, les humains, les bêtes, les reptiles et les insectes font preuve de miséricorde entre elles. Grâce à cette miséricorde, même le cheval, pourtant réputé pour son agilité et sa souplesse, évite de porter atteinte à son enfant en levant son sabot de peur de l'écraser. Et c'est grâce à elle aussi que la bête sauvage éprouve de la compassion pour son petit. Mais Allah, Exalté soit-Il, a réservé quatre-vingt-dix-neuf miséricordes avec lesquelles Il fera miséricorde à Ses serviteurs au Jour de la Résurrection. Dans le second hadith : « Certes, le jour où Allah créa les cieux et la terre, Il créa cent

miséricordes. Chaque miséricorde emplit l'espace entre les cieux et la terre. Il en plaça une sur terre et c'est grâce à elle que la mère éprouve de la tendresse envers son enfant, ainsi que les bêtes sauvages et les oiseaux les uns envers les autres. Quand viendra le Jour de la Résurrection, le Seigneur des mondes complètera la centaine avec cette miséricorde ». Ainsi, si l'individu obtient, grâce à une seule miséricorde, d'immenses bienfaits d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, dans ce bas monde fondé sur la détresse, qu'en sera- t-il lorsqu'il bénéficiera de cent miséricordes dans l'au-delà, la demeure éternelle et de la rétribution ?

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4291